



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2022-316

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2022

Sommaire

DSDEN 74 /

74-2022-10-03-00010 - DSDEN/SDJES/RH/2022-0047 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif au titre de la promotion du 01 janvier 2023. (2 pages)

Page 3

DSDEN 74

74-2022-10-03-00010

DSDEN/SDJES/RH/2022-0047 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif au titre de la promotion du 01 janvier 2023.



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux de l'Éducation
nationale de la Haute-Savoie
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

Le préfet de la Haute-Savoie

Lundi 03 octobre 2022

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° DSDEN/SDJES/RH/2022-0047

Portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif au titre de la promotion
du 01 janvier 2023

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son
article 79 ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans
les régions et départements;

VU le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et
aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Yves LE BRETON, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant
attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

VU l'avis favorable des membres de la commission chargée d'étudier les candidatures, réunie le 2 septembre 2022 ;

SUR proposition du chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Haute-Savoie;

ARRÊTE

Article 1er : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, au titre de la promotion du 01
janvier 2023, est conférée à :

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/2

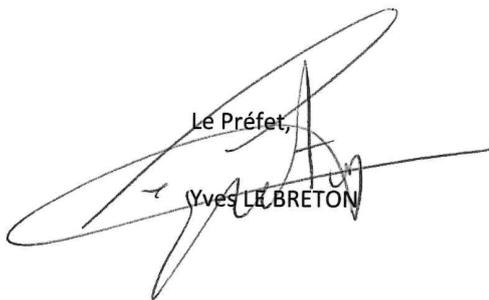
Préfecture labellisée Qual-e-Pref depuis le 18 décembre
2019. Modules 1 et 7 : Relation générale avec les usagers &
Communication d'urgence en cas d'événement majeur



Madame BIBOLLET épouse BROUZE Marie-France
Madame FOUQUET épouse PAULET Nicole
Madame BOUVIER veuve NONGLATON Paulette
Madame SMAGGHE épouse MERMAZ Mireille
Madame VALLET épouse SCOTTON Brigitte
Madame COLLOMB-PATTON épouse VULLIET Karine
Madame DALL'AGLIO épouse LEJEUNE Sandrine
Madame FERNANDEZ épouse GARIN Stéphanie
Madame VINCENT épouse LARUELLE Virginie
Monsieur BORT Roland
Monsieur GOURMAUD Jean-Claude
Monsieur BOUILLET Jean-Jacques
Monsieur LHERMITTE Éric
Monsieur GUYON Jacky
Monsieur DALLEMAGNE Christian
Monsieur BAUDET François
Monsieur MOREL Guy
Monsieur DECOSTER Olivier
Monsieur DOMENJOUR Sébastien
Monsieur LARUELLE Jean-Baptiste
Monsieur BRUNOT Xavier
Monsieur MARRE Arnaud
Monsieur MASSE Anthony

ENGAGEMENT ASSOCIATIF
ÉDUCATION PHYSIQUE ET GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
ÉDUCATION PHYSIQUE ET GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
ÉDUCATION PHYSIQUE ET GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
RANDONNÉE PÉDESTRE
CYCLISME
ENGAGEMENT ASSOCIATIF
HANDBALL
RUGBY
RUGBY
HANDISPORT
CYCLOTOURISME
KARTING
KICK BOXING
MULTI-SPORT
FOOTBALL
TIR SPORTIF
KRAV MAGA
FOOTBALL
RUGBY
FOOTBALL
KICK BOXING
FOOTBALL

Article 2 : La directrice de cabinet du préfet et le chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Le Préfet,

Yves LE BRETON